

**Arrêté du 27 septembre 2013 fixant la composition de la commission d'aptitude professionnelle
NOR : JUSB1324286A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2003-466 du 30 mai 2003 modifié portant statut particulier des greffiers des services judiciaires ;

Vu l'arrêté du 17 avril 2012 relatif à la formation initiale et statutaire des greffiers des services judiciaires,

ARRETE

Article 1

La composition de la commission d'aptitude professionnelle, prévue par l'article 14 de l'arrêté du 17 avril 2012 susvisé, est fixée comme suit :

- M. Stéphane HARDOUIN, directeur de l'école nationale des greffes, ou son représentant,
- Mme Béatrice GAYET, directrice adjointe chargée des activités pédagogiques, ou son représentant,
- Mme Nathalie HEISSAT, Mme Corinne CHABOD et Mme Nicole HUMBERT, représentants de l'équipe pédagogique désignés par leurs pairs selon les modalités du règlement intérieur,
- M. Benoît GUERARD, chef du bureau des recrutements, de la formation et de la valorisation des acquis de la formation et de l'expérience professionnelle (bureau RHG4), en qualité de représentant de la sous-direction des ressources humaines des greffes, titulaire, ou Mme Nathalie METIER, chef du pôle formation au bureau RHG4, suppléante,
- Mme Emmanuelle ROGNON, sous-directrice du suivi des stages et des parcours professionnels, ou son représentant,
- M. Didier VINCENT, directeur de greffe du tribunal de grande instance de Vienne, titulaire, ou Mme Myriam JARRY, directrice de greffe du tribunal de grande instance de Strasbourg, suppléante,
- Mme Gersende BUFFET, responsable de la gestion de la formation au service administratif régional de Douai, titulaire, ou M. Jean-Denis PELLETIER, responsable de la gestion de la formation au service administratif régional de Dijon, suppléant.

Article 2

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 27 septembre 2013.

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation, le directeur des services judiciaires,

Jean-François BEYNEL